

## SCANDALE CAPITAL SUR M6 !



L'émission « Capital » de la chaîne télévisée M6 s'est livrée, dimanche 02 mars 2008, à un redoutable exercice de dénigrement à l'égard du Comité d'établissement de la SNCF de la Région de Lyon et des organisations syndicales qui y sont représentées, au premier rang desquelles le secteur fédéral CGT des cheminots de la région de Lyon.

Les organisations syndicales des cheminots lyonnaises ayant été mises au banc des accusés par M6, le secteur fédéral CGT des cheminots de la région de Lyon tient à dénoncer le caractère scandaleux du dénigrement qui ressort de ce reportage diffusé ce 02 mars qui confine à la désinformation, à la calomnie sinon à l'injure.

Bien que M6 a entrepris par ce reportage la mise en accusation de toutes les organisations syndicales de notre région, la CGT a bien été la cible privilégiée des concepteurs de l'émission.

L'amalgame volontairement fait à gros traits entre le budget de formation CHSCT, le budget des activités sociales des cheminots et le budget de fonctionnement, ne sert qu'à mener une véritable entreprise de désinformation, jetant le discrédit sur toutes les organisations syndicales, leurs représentants, leurs élus.

Monsieur Serge Vallot, qui s'est donné l'image d'un « *repenti* », n'aurait-il versé dans cette cabale parce qu'animé d'un sentiment de vengeance envers la CGT qui a décidé de ne pas le représenter aux prochaines élections prud'homales ?

Le secteur CGT tient à préciser qu'à l'instar de Madame Carles, comptable retraitée du CER de Lyon qui est interviewée dans le cadre du reportage, l'ensemble des responsables régionaux des OS ainsi que les anciens et actuels secrétaires du CER ont été entendus par le Juge d'instruction saisi de ce dossier, qui n'a cependant pas jugé opportun de les mettre en examen, ces derniers n'ayant été entendus qu'en qualité de « témoins assistés ».

M6, malgré son devoir d'informer objectivement, a bien entendu omis de relater cela...

Afin de donner de la clarté et de lever toute ambiguïté, le secteur CGT tient à rappeler que dans tout comité d'entreprise/établissement, il y a deux budgets légalement distincts, le budget de fonctionnement et le budget des activités sociales, et qu'il est interdit de verser des fonds de l'un pour assurer le financement de l'autre.

Le budget des activités sociales est, comme sa détermination le précise, destiné aux activités proposées aux cheminots. Une situation financière difficile existe au CE de Lyon comme dans d'autres CE, du fait de l'insuffisance de financement de la part de la direction SNCF (la suppression d'emplois et la baisse du pouvoir d'achat nuisent gravement aux comités d'établissement), mais l'enquête n'a relevé aucun manquement et l'instruction en cours ne porte aucunement sur la gestion de ce budget.

Le budget de fonctionnement a pour vocation le financement de tout ce qui à trait à l'activité économique et aux relations professionnelles dans l'entreprise : les restructurations, l'emploi, les conditions de travail et de santé des cheminots, le logement, l'égalité professionnelle...

Pour cela, les élus et membres des commissions ont besoin de formation, d'aides de cabinets spécialisés, de documentation...

Il s'agit pour eux de créer toutes les conditions pour défendre au mieux les intérêts des cheminots. La part du budget de fonctionnement prévue à cette fin n'est utilisée, n'en dépense à M6 et à d'autres, que dans ce seul objectif de donner aux élus, mandatés et délégués des organisations syndicales au sein du Comité d'établissement, les moyens de réaliser l'objet même du comité d'établissement, à savoir l'expression collective des salariés permettant la prise en compte de leurs intérêts vis-à-vis de la direction.

La CGT, ses élus et mandatés/délégués refusent toute remise en cause de l'utilisation de ce budget, ce qui reviendrait à priver les salariés de la SNCF de la région de Lyon de représentants en capacité de les défendre efficacement et de porter haut leurs revendications, c'est-à-dire des représentants formés, assistés juridiquement, comptablement et économiquement et plus amplement en mesure d'étudier les dossiers débattus au sein du Comité mais aussi dans ses 5 commissions, 45 CHSCT et 4 Commissions mixtes locales !

De même, nous ne renoncerons pas au droit d'information que nous devons aux cheminots. Ainsi, par exemple, le budget de fonctionnement vient d'être utilisé pour financer un film sur le régime spécial de protection sociale des cheminots qui a utilement servi dans la préparation de l'action contre la réforme du système des retraites.

Le secteur fédéral de Lyon tient à rappeler la confiance qu'accordent les cheminots à leurs organisations syndicales. Confiance qui se manifeste par la forte participation aux élections du comité d'établissement à plus de 80% !

Reprécisons que si la CGT arrive en tête avec 32% des voix (soit 10 élus sur 26), elle ne saurait, comme l'insinue fallacieusement l'émission Capital, administrer et gérer à elle seule le CER, toutes décisions étant débattues et votées à la majorité.

Cette mise au point étant faite, la CGT continuera de déployer toutes ses forces pour la défense des intérêts individuels et collectifs des cheminots et ne reviendra plus sur ces polémiques stériles.

Le Secteur Fédéral CGT des cheminots de la région de Lyon appelle les cheminots à ne pas se laisser leurrer par des manipulations médiatiques dont les procédés sont bien connus et éprouvés (grève de 2003 contre la réforme Fillon, référendum en 2005 sur le traité constitutionnel Européen, grève de 2007 contre la réforme du régime spécial de retraites).

Face à l'actualité sociale, nous appelons les cheminots à participer massivement à la grève du 12 mars 2008 qui est motivée par les véritables enjeux qui menacent l'entreprise publique SNCF et le statut cheminot et qui a pour but de contraindre la Direction à répondre aux attentes et aux revendications.

**Lyon, le 07 Mars 2008**